Certifié exécutoire par le Maire compte
tenu de la Préfecture
le 30-11-2000 de la publication
le 1-12-2000
Le Maire

YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2000

DELIBERATION N°2000/11/849

OBJET : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1,

CONSIDERANT qu'il appartient au Conseil Municipal d'avoir, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, un débat sur les orientations générales du budget,

PREND acte de la tenue de ce débat, lors de sa séance du jeudi 23 novembre 2000.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

REÇU LE
30 NOV. 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE